



Contributions parentales

Depuis septembre 2019, les contributions financières des parents restent à votre école. C'est une précieuse ressource pour votre club et vos élèves!

Les parents peuvent contribuer de deux façons :

- En s'impliquant comme bénévole
- En versant une contribution financière d'un montant symbolique suggéré ou de façon volontaire

Depuis 1994, la contribution financière symbolique suggérée est d'un maximum de 45 \$ par année pour les élèves du primaire et 75 \$ par année pour les élèves du secondaire ou 0,50 \$/déjeuner.

L'école peut suggérer un montant de contribution inférieur, selon le besoin.

Les contributions financières sont réinvesties directement dans votre programme de petits déjeuners afin de le bonifier et de le renforcer. Une solution gagnant-gagnant !

Ces dons peuvent être utilisées de multiples façons. Par exemple, pour :

- Vous procurer une plus grande variété de fruits, légumes et autres aliments frais et locaux
- Vous procurer des articles de cuisine
- Entretenir et faire la réparation d'équipement
- Palier aux potentielles problématiques de livraisons
- Effectuer un virage vert
- Reconnaître les bénévoles de votre club
- Ainsi que pour bien d'autres précieuses ressources et projets pour votre club !

Important! Un enfant ne doit jamais être exclu du programme de petit déjeuner dû à l'incapacité des parents à contribuer au programme.

**Vous trouverez deux modèles de formulaire d'inscription sur le site du Club.*

Vous avez des questions? Contactez votre coordonnateur du Club qui se fera un plaisir d'y répondre.